

	CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-13	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 09

Le 24/06/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 13/06/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent : MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : PANSARD Frédéric

02 – HBA-AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Pour la réalisation de prestations de services entre HBA et les communes

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'en application des dispositions des articles L 5216-5 et L 5216-7-1 du CGCT et l'article L 1100-1 du Code de la Commande Publique ; la Commune peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions, à HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

La délibération n°DEL2024-33 du 17 décembre 2024 prise par les membres du conseil municipal a validé l'adhésion à la convention présentée par Haut Bugey Agglomération pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

Haut Bugey Agglomération a pris une délibération, dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants menée en partenariat avec la Préfecture de l'Ain, objet d'une délibération en date du 12 décembre 2024. Le Ministère en charge de l'Agriculture a décidé de prolonger l'échéance des dépenses liées à la subvention attribuée au titre de l'appel à projet national.

Ainsi, la période pendant laquelle, les frais engagés pour la stérilisation et l'identification des animaux errants éligibles à ce financement est étendue jusqu'au 15 septembre 2025, en lieu et place de l'échéance prévue le 30 juin 2025.

De ce fait, la campagne de trappage des chats errants peut se poursuivre sur l'ensemble du territoire jusqu'au 15 septembre 2025.

Le présent projet d'avenant n°1 à la convention a pour objet la modification de la durée de l'échéance sans modifier le reste des articles de la convention initiale.

Après lecture de l'avenant n°1 de la convention annexée à la délibération,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services pour la gestion des chats errants, avec la prorogation de l'échéance jusqu'au 15 septembre 2025.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 27/06/2025
- Affichée le 27/06/2025
- Certifiée exécutoire le 27/06/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS



Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2025-13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-27T10-09-48.00 (MI262162963)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20250624-DEL2025-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** HBA-AVENANT N.1 A LA CONVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS**Date de décision :** 24/06/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DEL 2025-13-avenant 1 à la convention HBA-gestion des chats errants.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[PJ-DEL2025-13-convention cadre HBA-avenant 1-gestion des chats errants.PDF](#)**Type PJ :** 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/06/25 à 10:09

Par **COURTOIS Pascal****Transmis**

Date 27/06/25 à 10:09

Par **COURTOIS Pascal****Accusé de réception**

Date 27/06/25 à 10:16

